



Registre des Ostéopathes de France

AFFICHEZ VOTRE DIFFERENCE...

Vous exercez uniquement l'ostéopathie

- ✓ Vous avez acquis l'ensemble du concept et des techniques ostéopathiques,
- ✓ Vous ne voulez pas être amalgamé avec des praticiens moins compétents que vous, qui pourtant porteront le nom d'ostéopathe,
- ✓ Vous avez conscience que le respect d'une déontologie est un rempart aux abus de toutes sortes,
- ✓ Vous souffrez de la multiplication des associations professionnelles peu regardantes sur l'exercice réel de leurs membres.

Ne restez pas inactif : Affichez votre différence

- ✓ Rejoignez la plus importante association d'ostéopathes qui exercent uniquement l'ostéopathie
- ✓ Bénéficiez de sa capacité financière à mener des campagnes de communication auprès des patients.

Le Registre des Ostéopathes de France

La seule association d'ostéopathes qui s'est engagée à se faire certifier par l'AFAQ AFNOR, afin de garantir aux patients la réalité de la formation et de l'exercice de ses membres.



Registre des Ostéopathes de France

AFFICHEZ VOTRE DIFFERENCE...

Le Conseil national du Registre des Ostéopathes de France, vous informe du nouveau mode de calcul de la cotisation pour les jeunes diplômés.

Quelques explications...

Année du DO	Année 0 jusqu'à l'assemblée générale suivante	Frais de dossier + cotisation = 100 €
DO + 1 an	Année 1	140,00 € ou 1/4 de cotisation
DO + 2 ans	Année 2	280,00 € ou 1/2 cotisation
DO + 3 ans	Année 3	420,00 € ou 3/4 de cotisation
DO + 4 ans ou +	Année 4	560,00 € (ou cotisation pleine)

Exemple 1 : DO du 15/12/07 et cooptation du 24/01/08 : cotisation et frais de dossier = 100 € jusqu'à l'assemblée générale d'octobre 2008. Le prochain appel à cotisation pour ce cas sera de 140 €.

Exemple 2 : DO du 24/07/06 et cooptation le 24/01/08. Une fois les frais de dossiers réglés, la cotisation jusqu'à l'assemblée générale d'octobre 2008 sera de 8x280/12 soit 186,60 €.

En adhérant au Registre des ostéopathes de France

Vous devenez ostéopathe DO MROF et vous recevez :

- ✓ Une carte professionnelle
- ✓ Un annuaire des adhérents DO MROF
- ✓ 100 cartes de visite professionnelles
- ✓ Un tampon professionnel
- ✓ Un facturier
- ✓ Un caducée

Et pour votre salle d'attente :

- ✓ Un certificat de professionnel DO MROF
- ✓ Une attestation d'exercice exclusif

NOUVEAUTÉ

Si vous adhérez dans les 6 mois suivant l'obtention de votre diplôme d'ostéopathe,

VOUS RECEVREZ VOTRE PLAQUE PROFESSIONNELLE

À VOTRE NOM AVEC LE LOGO DU R.O.F.

Registre des Ostéopathes de France 8, rue Thalès - 33692 MERIGNAC CEDEX

Téléphone : 05 56 18 80 44 - Infos contact : www.osteopathie.org